

Il me reste encore six minutes à parler au cours du débat. J'en profiterai lors de la reprise de la discussion pour établir ma position.

J'espère que M. Dick Sanburn m'entendra de la tribune des journalistes.

DÉPENSES DE GUERRE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ SPÉCIAL

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

La substitution du nom de M. Murphy à celui de M. Macdonnell (Muskoka-Ontario) à la liste des membres du comité spécial des dépenses de guerre.

La motion est adoptée.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA CANADIAN ACCEPTANCE COMPANY

M. W. E. HARRIS (Grey-Bruce) propose la 1re lecture du bill n° 59 (du Sénat) intitulé loi constituant en corporation la Canadian Acceptance Company.

En vertu de la loi sur les petits prêts de 1939, on peut émettre des permis autorisant les affaires de prêts ne dépassant pas \$500 gagés sur billets à ordre ou autres documents semblables. Le surintendant des assurances est chargé de l'application de la loi, et il semble que si une société, constituée sous le régime de la loi fédérale, désire s'adonner à une entreprise de ce genre, elle doit constituer une autre société. La présente demande émane des administrateurs de la Canadian Acceptance Corporation Limited, bien connue, je crois de la plupart des honorables députés. Le bill vise à constituer en corporation une société qui accordera de petits prêts sous l'empire de la loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

RUPERT'S LAND TRADING COMPANY

M. RALPH MAYBANK (Winnipeg-Sud-Centre) propose la 1re lecture du bill n° 60 (émanant du Sénat) concernant la Rupert's Land Trading Company.

—Il s'agit d'un amendement à la charte accordée il y a quelques années par le Parlement canadien, afin de définir plus clairement des droits dont cette société croyait jouir jusqu'à récemment, étant donné qu'elle possède des terrains à divers endroits. Elle a succédé à la compagnie qui, pendant bien des années, a fait la traite des fourrures sous le nom de Révillon Frères. Mais on a mis en doute, depuis un an peut-être, le droit de la compagnie à acquérir des biens fonciers. La charte n'est pas très explicite à cet égard et c'est afin de clarifier ce point que ces amendements ont été apportés.

[M. Jutras.]

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

BLÉ PROPRE À LA VENTE

M. BENTLEY:

Quelles étaient, le 1er avril 1946, les quantités totales, visibles ou évaluées, de blé de qualités propres à la vente dans les endroits suivants: *a*) dans les élévateurs de campagne; *b*) entreposées dans les gares terminus à Fort-William et Port-Arthur; *c*) entreposées dans les gares terminus de la côte du Pacifique; *d*) entreposées dans les gares terminus de la côte de l'Atlantique; *e*) entreposées dans les gares terminus à l'intérieur du pays; *f*) entreposées aux Etats-Unis; *g*) en transit; *h*) dans les élévateurs des minoteries; *i*) sur les fermes de l'Ouest canadien (valeur estimative)?

L'hon. M. MacKINNON:

Le 29 mars 1946, les quantités de toutes classes de blé rouge du printemps étaient les suivantes:

	Boisseaux
<i>a</i>) Elévateurs de campagne	35,245,000
<i>b</i>) Fort-William et Port-Arthur	22,439,543
<i>c</i>) Terminus du Pacifique	6,005,034
<i>d</i>) Terminus de l'Atlantique ...	434,566
<i>e</i>) Terminus de l'intérieur du	
pays	1,751,478
<i>f</i>) Etats-Unis	2,181,435
<i>g</i>) En transit	11,593,583
<i>h</i>) Elévateurs des minoteries et	
terminus particuliers de l'in-	
térieur du pays	4,693,000
(1) Churchill	1,877,737
(2) Ports des lacs et du haut	
St-Laurent	8,736,964
(3) Ports du bas St-Laurent.	8,314,002

i) Sur les fermes du Canada: 103,272,342

Quantité estimative 101.7 millions le 31 mars 1946.

COMMISSION DES TRANSPORTS AÉRIENS—PERMIS

M. ISNOR:

Depuis le 1er janvier 1946, combien de permis la Commission des transports aériens a-t-elle octroyés à des compagnies privées, en donnant: *a*) le nombre des permis dans chaque province; *b*) les noms des compagnies; *c*) la date de l'octroi de ces permis; *d*) en faisant connaître s'ils avaient trait aux voyageurs, au transport de marchandises ou aux deux; *e*) ainsi que les routes visées?